

# L'adoption des budgets 2021 et 2022

novembre 2021

Après deux ans sans budget<sup>1</sup> en raison d'une impasse politique, la coalition de Neftali Bennett a réussi à adopter les 4 et 5 novembre les budgets de 2021 et 2022, ainsi que la loi d'ordonnancement qui les complète. Au total, cinq lois ont ainsi été adoptées par la Knesset : la loi sur les budgets 2021 et 2022 fixant le plafond du déficit et le taux maximum d'augmentation des dépenses publiques par rapport au budget précédent ; la loi sur l'efficacité économique et la loi sur la planification économique, ainsi que les deux lois de finances pour 2021 et 2022.

## 1. Le budget de 2021, une hausse des recettes qui limite le déficit

Hors remboursement de la dette (qui était de 102,6 Mds ILS) et dépenses spéciales liées à la crise sanitaire (68,2 Mds ILS), les dépenses budgétaires pour 2021 sont fixées à **438,3 Mds ILS**. L'adoption du budget 2021 met fin aux restrictions qui limitaient les dépenses globales à 411 milliards ILS, ce qui permettra d'engager une enveloppe supplémentaire de 21 milliards d'ici la fin de l'année. Les ministères pourront accélérer leurs décaissements sans accord préalable du Trésorier général et ainsi mettre en place des réformes ou engager des investissements.

En outre, grâce à l'augmentation des recettes de 30 milliards ILS en raison du rebond de croissance (sortie de crise sanitaire) et au succès du secteur de la tech, **le déficit s'établira à 5,5% du PIB** pour 2021, en dessous du plafond de 6,8% qui était précédemment fixé. C'est une performance en regard des 10,4% estimés par le FMI pour l'ensemble des pays développés.

## 2. Le budget de 2022 accélère le développement des infrastructures de transport public

Le budget 2022 fixe un plafond de dépenses à **562,9 Mds ILS**, dont 110,4 milliards pour le remboursement de la dette. Par ailleurs, un fonds de 10 milliards ILS destinés aux vaccins et aux tests virologiques est créé. Le déficit prévisionnel est de **3,9% du PIB**, donc en résorption de 1,6 point de PIB.

Par rapport au dernier budget (2019), les dépenses consacrées au développement des infrastructures de transport augmentent de manière substantielle pour atteindre près de 36,1 Mds ILS contre 20,3 Mds en 2019, elles représentent désormais 84% du sous total dédié aux infrastructures<sup>2</sup>.

Enfin, les parts dans le budget national des ministères de la Santé (7,8%), de l'Education nationale (12%) et de la Défense (10,6%), augmentent<sup>3</sup> au détriment de celles des autres ministères.

Le remboursement de la dette<sup>4</sup> devient un peu plus lourd (19,6% des dépenses budgétaires, 0,6 points de plus qu'en 2021). L'endettement public s'établit à 71% du PIB avec une stabilité attendue dans les deux prochaines années

<sup>1</sup> L'adoption du budget de 2019 a eu lieu en mars 2018.

<sup>2</sup> Le reste du budget des infrastructures est réparti entre construction et le logement (13%), l'économie de l'eau (2%) et l'énergie (1,3%).

<sup>3</sup> Le budget du ministère de la Santé a augmenté de 15,8% (à 44 milliards), hors Transports, les autres ministères ont subi une baisse relative de 1,5% pour financer cette augmentation. Les budgets des ministères de l'Education nationale et de la Défense ont respectivement augmenté de 14,4% par rapport à 2019 (à 69,7 milliards) et 8% (à 59,7 milliards).

<sup>4</sup> Le paiement des seuls intérêts de la dette s'élèvera à 42,7 milliards (contre 38,1 milliards en 2019). En outre, 14,5 milliards ILS hors budget iront au remboursement de la dette de la sécurité sociale.

mais l'objectif gouvernemental reste de ramener cette dette à 60% du PIB vers la fin de la prochaine décennie malgré l'effort d'investissement qui sera fait dans le domaine des transports.

Autre poste budgétaire dont le poids augmente, les retraites des fonctionnaires qui passeront de 20 à 30 milliards dans le courant de la décennie. Une diminution n'est prévue qu'après 2030.

### 3. Une loi d'ordonnancement pour des réformes ambitieuses et jugées nécessaires

L'adoption de mesures économiques en conjonction avec le vote du budget permettra de mettre en œuvre certaines réformes économiques désormais nécessaires. Parmi les principales mesures on retiendra :

- La retraite des femmes passera progressivement de 62 à 65 ans d'ici à 2032
- Le Grand Rabbinat perdra son monopole sur la certification des produits casher à partir de 2023. Ce marché s'ouvrira à la concurrence afin de faire baisser les prix des certificats et donc les prix à la consommation qui en Israël sont parmi les plus élevés du monde.
- La réforme de l'importation vise aussi à la baisse du coût de la vie. Les normes européennes ou américaines, à défaut d'être pleinement reconnues, seront acceptées en Israël sauf sur les produits dont les standards applicables sont purement nationaux (il y en a 130 dans différents secteurs et la convergence de leurs normes avec celles de l'UE prendra au moins deux ans). Les obstacles aux importations parallèles seront supprimés dans l'alimentaire et les cosmétiques, ainsi que pour les produits électriques et les produits pour enfants.
- L'augmentation progressive du salaire minimal de 5300 à 6000 ILS par mois se fera d'ici à 2026
- Le complément de revenu pour les seniors sera majoré. Ils bénéficieront d'un complément mensuel pour que leur pension atteigne 70% du salaire minimum.
- Pour participer au financement des infrastructures de transport public, des péages urbains seront mis en place à Gush Dan (agglomération de Tel Aviv) sur la base de cercles concentriques à partir de 2025.
- La loi du métro est destinée à créer un cadre juridique pour lever certaines barrières liées aux collectivités locales qui entravent le projet de transports publics à Gush Dan. L'investissement global est estimé à au moins 150 milliards ILS mais son bénéfice économique serait de 26 à 34 milliards ILS par an.

Enfin, le gouvernement n'a pas pu faire passer la totalité de ses réformes fiscales dans le cadre du budget 2022. Sont remises à plus tard :

- la loi « Netflix » (prélèvement de la TVA à 17% sur les services numériques) que le gouvernement reste toutefois déterminé à faire adopter afin d'aligner Israël sur les autres pays développés.
- Les allègements fiscaux pour les fonds de capital-risque et la fusion entre les entreprises de tech locales (destinés notamment à favoriser la croissance autonome des sociétés de la Tech israélienne).
- Au secteur agroalimentaire, l'ouverture de l'industrie avicole à la concurrence sera reportée à 2028 et le mécanisme de soutien direct aux agriculteurs sera différencié selon le type d'élevage et la zone géographique.

**Eric Sayettat**